



FNEC-FP FO

214 Avenue Félix Faure 69003 LYON
tel: 06 51 22 50 86 ou 04 72 34 56 09 fax: 04 72 33 87 18
e-mail : fo.snudi69@gmail.com site : <http://69.fo-snudi.fr>

Lyon, le 23 octobre 2017

A l'attention de Madame la rectrice

Objet : Psychologues de l'Education Nationale

Madame la rectrice,

La FNEC-FP FO souhaite attirer votre attention sur la question des indemnités dues aux psychologues de l'Education Nationale

La création d'une indemnité de fonction annuelle de 2044,19€ pour les psychologues de l'Education Nationale « éducation, développement et apprentissage » (qui se substitue à l'ISAE et à l'ex-indemnité de fonction particulière) n'a toujours pas été entérinée par des textes règlementaires, tout comme d'ailleurs l'indemnité de tutorat annuelle de 1250€.

Les Psychologues de l'Education Nationale ne peuvent donc pas percevoir ces indemnités.

Devant cet état de fait, le ministère s'est engagé à verser les anciennes indemnités aux Psychologues de l'Education Nationale (ISAE, indemnité de fonction particulière) jusqu'à la publication des nouveaux textes règlementaires.

Or, dans notre académie, les psychologues de l'Education Nationale n'ont pas perçu ces indemnités sur leur paie de septembre et, selon vos services, ils ne pourront pas non plus les percevoir sur leur paie d'octobre.

Pour la FNEC-FP FO, cette situation est inacceptable. Nous vous demandons donc d'intervenir afin que les indemnités non perçues par les psychologues de l'Education Nationale en septembre et octobre soient versées dès le mois de novembre.

Par ailleurs, nous souhaitons également vous alerter sur la question des frais de déplacement des psychologues de l'Education Nationale « éducation, développement et apprentissage ».

Ces frais ne sont plus gérés au niveau des DSDEN mais du Rectorat. Et les modalités de saisine ont changé. Certains psychologues de l'Education Nationale « éducation, développement et apprentissage » sont dans l'impossibilité de saisir les déplacements qu'ils effectuent et doivent donc actuellement se déplacer à leur frais.

Nous vous demandons donc qu'une information claire soit communiquée aux psychologues de l'Education Nationale « éducation, développement et apprentissage » à ce sujet.

Veillez agréer l'expression de mes salutations respectueuses.

Frédéric Volle, pour la FNEC-FP FO